



DdR EST



www.fo-lcl.fr

Novembre 2007 N°0709

REUNION CE DU 23 NOVEMBRE 2007

Fermeture de l'agence de Fère-Champenoise

Pour mémoire, le CHSCT de Champagne-Ardenne s'est abstenu à l'unanimité sur ce projet.

Ce guichet périodique, implanté depuis 1947, est ouvert 1,5 jour par semaine, dans une commune avec une population vieillissante et en déclin.

L'activité du bureau se résume à des opérations de caisse, l'activité commerciale des 260 clients étant déjà traitée par des conseillers de l'agence de Sézanne, distante de 20kms.

Compte tenu des faibles perspectives de développement et de la vétusté des locaux, la Direction souhaite fermer l'agence le 15 Décembre prochain.

FOLCL rappelle le projet passé et pour l'instant oublié d'implantation de GAB hors site, lié à l'extension de l'aéroport de Vatry.

FOLCL regrette l'impression laissée par ce dossier, d'un début d'abandon d'agences en secteur rural et s'est abstenu sur ce projet.

Rappel des votes :

Abst : **FOLCL** / CFDT / SNB Contre : CGT

Plan de formation, informations sur réalisations et prévisions fin d'année 2007

Dossier présenté par Laurent LAMOISE, responsable Formation DdR EST.

Une présentation « synthétique » des réalisations au 30/06 et des prévisions 31/12 a été faite, 84% du budget 2007 devrait être réalisé, avec d'importantes disparités selon les métiers (194% DSCF et 76% DMEI).

Quelques points à noter :

* les formations Pacifica seraient faites en temps et en heure pour 2007 (avec donc lancement de l'action d'envergure Assurance dès le 2 Janvier).

* les remontées PPI sont de l'ordre de 95%, mais seulement 34% seraient exploitables... la faute à qui ?
FOLCL regrette fortement le saucissonnage de la présentation de ce plan de formation, empêchant ainsi la commission CE de travailler dans des conditions optimales, respectant les divers délais légaux.

Indemnités repas des collaborateurs effectuant une mission longue dans une agence de leur DGA autre que la leur

Depuis la réorganisation de 1999 (avec la mise en place des UC), la règle était claire, pas d'indemnité mais attribution du ticket restaurant pour toute mission dans l'unité commerciale ; cette règle, selon la Direction, a été dévoyée(!!!), et aujourd'hui, elle « recadre » et applique le principe national.

Soit, mais les périmètres ont changé, les distances au sein même des DGA sont plus grandes, et les effectifs pour effectuer les déplacements sont réduits ; les équipiers volants ne sont plus légion, alors que faire ??
Proposition de **FOLCL** : Refuser le déplacement semble être une bonne solution, ou alors attendre le prochain dévoiement de la règle !

Décompte des agences fermées par manque d'effectif

Par manque d'effectifs, certaines agences sont amenées à fermer, en général des samedi matins (Baume les Dames, Lure, Jarny, St-Mihiel).

Que doivent penser clients, non-clients et commerçants des communes concernées, d'un établissement qui n'est pas à même de leur assurer un service minimum ??

La Direction affirme que ces solutions sont exceptionnelles, mais qu'elle ne souhaite pas dégarnir une agence pour « forcer » une ouverture.

FOLCL espère que l'exceptionnel n'est qu'une exception....

Evolution des effectifs au 30/09/07

Du 30 juin au 30 septembre, les effectifs du périmètre de notre DdR ont progressé de 13,08 UTP, passant de 1.522,18 à 1.535,26 UTP ; Avez-vous noté cette progression dans vos unités ?? **FOLCL** n'a rien vu de cette flambée d'effectifs !
Selon les métiers, certaines disparités se font jour :
DMEI : -2 personnes ; DSCF : - 11 personnes (effet préretraites) ; Fonctions Centrales :- 3 personnes et

BAP : + 29 personnes, essentiellement lié aux embauches d'alternants.

Sur le périmètre DdR subsistait au 30 septembre, 8 postes vacants. Par ailleurs, sur les 12 agences devant passer de 2 à 3 UTP, 3 sont actuellement couvertes.

Heures supplémentaires d'Août à Octobre 2007

Au total pour cette période : 2.656 heures concernant 222 personnes.

Serait-ce déjà l'effet du « travailler plus pour gagner plus » ??

Rassurez-vous, dans les chiffres qui nous sont remis par la direction, il faut simplement noter que sont intégrées les heures techniques et obligatoires (effet 35h) effectuées par les auxiliaires de vacances ; et si nous en faisons abstraction, il ne reste plus que 21 personnes sur le périmètre de la DdR Est et ces collaborateurs ont effectués seulement 188 heures...en trois mois !

Il y aurait bien encore quelques demandes en cours pour du personnel à temps partiel, mais quelques problèmes techniques liés à la paye, en ont repoussé le paiement...A suivre, donc.

Comme chaque trimestre, **FOLCL** demande à avoir des remontées crédibles et correspondant au véritable temps de travail effectué : On a du mal à croire que toutes les heures supplémentaires, car elles sont légion, ne seraient pas fondées à être exécutées, et donc non déclarées...

La Direction est incapable à ce jour de nous fournir les heures supplémentaires récupérées, pourquoi ?? Parce qu'il n'y en a pas plus que les heures payées ??

Le surcroît d'activité n'est pas déclaré par tous, c'est clair, certains collègues préférant travailler au noir ! Vous êtes libre d'en faire cadeau au patron car lui, sans stresser, n'attend que cela de votre part !

Au fait, il vous dit merci de temps de temps ?

Modification heures et jours d'ouverture Metz Haute Seille

Cette agence est actuellement ouverte selon le principe ATT (2 équipes chevauchantes) mis en place il y a une dizaine d'années. Ce principe auquel **FOLCL** n'a jamais adhéré permettait au CL de se faire une publicité gratuite sur l'ouverture des agences 6j/7.

Conséquence, pas gratuite celle-là, des difficultés d'organisation et de management, des agences ouvertes avec un effectif réduit, difficilement compris par la clientèle, et des amplitudes d'ouverture avec des temps de fréquentation clientèle réduite et peu de résultats commerciaux. **FOLCL** souligne que revenir à des ouvertures normales est une bonne chose car la qualité de l'accueil ne se mesure pas en durée mais en présence d'effectifs au complet.

Une autre motivation de la Direction semble de plus en plus se préciser : l'harmonisation nationale des horaires d'ouverture des agences. Etant donnée la réduction des effectifs, elle cherche à ouvrir moins pour réduire les absences via la diminution des RTT.

Le projet a été présenté au CHS-CT Lorraine qui a donné un avis favorable à l'unanimité malgré des horaires présentant quelques erreurs, la Direction remettant d'ailleurs un rectificatif en séance. La CFDT fait valoir qu'elle ne comprend pas que le Personnel Accueil Service ne dispose pas d'un temps suffisant pour l'arrêté des caisses et la fermeture des coffres. **FOLCL** répond ne pas comprendre du tout, car il faut faire le lien avec le sujet suivant à l'ordre du jour qui concerne les horaires variables. En effet, ce Personnel bénéficiant des horaires variables, il ne peut y avoir par définition de

retard entre la fermeture clientèle et la fin de la plage mobile : c'est de l'alimentation du crédit d'heure, mais ça devient alors une obligation d'y avoir recours et non un choix de l'intéressé. Par ailleurs, **FOLCL** fait remarquer que ce ne doit pas être le Personnel d'Accueil Service qui ferme (et ouvre) l'agence, mais du Personnel en horaire collectif qui ne peut accompagner le Personnel en horaire variable, sauf à faire des heures supplémentaires, là aussi imposées et bien sûr non déclarées (voir question ci-dessus...) ! Ça fait quand même beaucoup de paramètres à revoir !

FOLCL a bien compris que la Direction aurait aimé obtenir un vote sur le principe d'ouverture en 4,5 jours (mardi/samedi midi), qui d'ailleurs ne nous gêne absolument pas, mais l'ordre du jour précise une consultation sur les jours et horaires d'ouverture alors que ces derniers ne sont ni de nature à permettre l'application des règles d'ouverture et fermeture de l'agence, ni une pratique individuelle libre des horaires variables pour le Personnel en bénéficiant.

La raison a fini par l'emporter et la Direction a donc ajourné ce projet. Elle nous soumettra une seconde mouture qui, nous l'espérons, permettra de fixer des horaires d'ouverture en adéquation avec l'horaire collectif, ainsi que le maintien et l'application normale des horaires variables.

Cette question est donc reportée, tout comme le projet de Metz Serpenoise, ainsi que l'avis sur l'adaptation du règlement d'horaires variables.

Préretraites : Infos

Une précision pour les collègues ayant anticipé la note d'application ; seul l'envoi d'un lotus (ou mail) avec copie à son hiérarchique et à son GRH valide la demande.

D'autre part, un collaborateur avec un « stock » important de jours sur son CET, doit attendre tout de même le dernier trimestre pour faire sa demande de départ, même si son départ peut intervenir avant le

début de ce dernier trimestre, le cadre général s'appliquera de toute façon.

A ce jour, 50 demandes de simulation ont été reçues au service RH.

N'hésitez pas à contacter vos représentants FOLCL pour des précisions ou des compléments d'information.

Point sur les chantiers en cours

Epernay : ouverture 11 décembre Après-midi.

Givry : fin de chantier fin novembre pour une ouverture mi décembre.

Longwy-bas : Objectif démarrage fin Novembre pour une livraison Mars 08.

Fismes : Attente accord déclaration travaux, démarrage avant fin d'année pour livraison Mars.

Revin : planning à l'actualisation, démarrage Novembre pour livraison Mars.

Paray le monial : déménagement le 20/11 dans mobilbank travaux commencés pour livraison Mars

Points divers

Incivilités : Une précision est apportée : la déclaration d'incivilité ne concerne pas les problèmes entre collaborateurs...

Prévoyance : Le changement d'option pour la prévoyance obligatoire est possible jusqu'au 01/12, par appel au CIRH ? dépêchez-vous !

31 Décembre : Il n'y a pas de consigne nationale ou d'usage pour les fermetures anticipées ; cependant en DdR EST, 1 h de sortie anticipée sera accordée à tous les collaborateurs qui seront présents ce jour (validation au compteur pour le personnel en horaire variable).

Epernay : Les changements d'horaire (identiques sur toute la Champagne-Ardenne) seront appliqués à compter du 11/12, jour de réouverture de l'agence après travaux.

Femmes qui font bouger leur région : FOLCL a souligné la générosité de LCL en Bourgogne, qui a remis 10K€ à

une femme chef d'entreprise, mais nous avons tenu à souligner qu'il serait plus intéressant pour le personnel que soit revu le montant de l'enveloppe spécifique « femmes » dans le cadre de l'égalité professionnelle hommes-femmes à LCL (pour mémoire, l'enveloppe prévue est de 300K€ au niveau national !!!).

Validation caisses : En cas d'absence de responsable local, il nous est confirmé qu'il est possible de faire valider la caisse à distance par l'adjoint de fonctionnement.

Remboursement du trop perçu de cotisations sociales payé par les collaborateurs qui étaient en De Robien : ce dossier est encore en cours, un recours amiable a été déposé à l'URSSAF, qui a régularisé les années 2002 à 2005, restent à faire 1997 à 2001 (problème de prescription pour les affaires de plus de 3 ans...)

Prochaine réunion de CE le 19/12/2007

N'hésitez pas à nous transmettre vos questions.

Possibilité d'envoi de nos infos par Mail : contactez focl Dijon@wanadoo.fr

Ou appelez notre local au 03 80 50 44 39

Vous pouvez à tout moment retrouver nos informations, et bien d'autres, sur notre site Internet :

<http://www.fo.lcl.fr/>